

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT211 Impôt des sociétés 1			
Ancien Code	ECCM2B11CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCT2110		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'Enseignement a pour but de compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et juridiques.

De plus, cette UE permettra à l'étudiant de maîtriser les spécificités fiscales liées à l'ISOC. Cette UE a pour volonté de créer des liens ainsi qu'une meilleure compréhension de sa place parmi les divers matières vues lors du cursus pris dans sa globalité.

Ainsi que d'enclencher l'apprentissage des notions de base d'une déclaration à l'impôt des sociétés tout en mettant en pratique sa compréhension.

Cette UE est un prérequis des UE:

- CT301 302 Activités pratiques du futur profession & Activités d'intégration professionnelle (stages et TFE)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
 - 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
 - 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
 - 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
 - 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations

- 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
- 5.4 Assurer le suivi de ses dossiers

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- 1° de compléter une déclaration fiscale à l'impôt sur base des différents types de revenus et d'exonérations;
- 2° de réaliser un calcul d'impôt sur base d'un exercice isolé;
- 3° de maîtriser la matière théorique

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B11CPEA Impôt des sociétés 48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B11CPEA Impôt des sociétés 40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des sociétés			
Ancien Code	3_ECCM2B11CPEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT2111		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans cette UE concernant la maîtrise des spécificités fiscales en impôt des sociétés.

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender des situations en vue de compléter une déclaration ISoc "simple" ainsi que de calculer l'impôt dû par une société.

Cette UE est un prérequis des UE:

- **CT301 - 302 Activités pratiques du futur professionnel & Activités d'intégration professionnelle (stage & TFE)**

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette AA fait référence au volet fiscal du métier de comptable.

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable sur base de situations explicites :

- d'appliquer les dispositions du CIR pour déterminer si une personne est assujettie ou non à l'ISoc
- de maîtriser les spécificités fiscales
- de déterminer la base imposable d'une société
- de compléter une déclaration ISoc
- de calculer l'impôt dû par une société

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'assujettissement à l'ISoc

Détermination du résultat fiscal reprenant les BRI - BRE - DNA - Dividendes

Le calcul d'impôt

Démarches d'apprentissage

- 1° Approche déductive
- 2° Cours magistral
- 3° Notions théoriques entrecoupées de cas pratiques et d'exemples chiffrés
- 4° Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Nombreux cas et exercices pratiques
Actualités fiscales

Sources et références

CIR
CSA
Codex
Pacioli
Fiscologue
Guide déclaration: impôt des sociétés
...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Cas pratiques à réaliser
- Déclaration fiscale et ses annexes fiscales
- Textes d'actualité
- Ouvrages

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consistera en un seul examen écrit sur base des syllabi et des notes de cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation					Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de

département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).